EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260608A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	16
votants	19

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Mickaël Rio (Pouvoir Pierrick Le Boterff), Delphine Ollivier (Pouvoir Emilie Texier), Loïck Jeannenot (Pouvoir Thérèse Clément).
Absents :
Secrétaire de séance : Denis Jannot.

Délibération numéro : 20260608A
Objet : Nomination d'un élu référent sécurité routière.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le courrier du directeur de cabinet de la DTTM du Morbihan, en date du 13 avril 2026.

Monsieur le Maire, expose.

Dans le courrier en date du 13 avril 2026, cité ci-dessus, il est expliqué qu'après chaque élection municipale, un élu référent sécurité routière est désigné par chaque conseil municipal afin de déployer des actions de prévention sur le territoire communal.

Un réseau est animé par la coordination sécurité routière, placée sous l'autorité du préfet. La coordination sécurité routière assure la formation de élus référents sécurité routière. Ils recevront ultérieurement un message les informant des lieux et dates des réunions de prise de fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne, Monsieur Denis Jannot référent sécurité routière.

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance — Le Maire,

Denis Jannot. — Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST (56)